

Faune sauvage et collisions routières

Jean-Christophe Boisguérin

(adhérent et bénévole LPO Lot)

Il n'aura échappé à personne que le déclin de la biodiversité est, hélas, un fait établi. Différentes causes, cumulatives, en sont responsables et parmi elle **les collisions routières**. A titre d'illustration les exemples ci-dessous rapportent le recensement d'animaux morts lors de deux trajets. Ils sont édifiants :

- ▶ 28 avril 2019, 65 km de Pradines à Mayrinhac-Lentour :
 - 1 chevreuil
 - 1 Martre des Pins
 - 1 lapin de garenne
 - 1 Rossignol philomèle
 - 1 Moineau domestique
 - 1 passereau non déterminé
- ▶ 20 décembre 2019, 230 km A/R de Pradines à Lasserre :
 - 1 Étourneau sansonnet
 - 1 Pigeon ramier
 - 1 Épervier d'Europe
 - 1 Renard roux
 - 1 Lièvre d'Europe

En 2019 j'ai parcouru environ 20 000 km en étant attentif aux animaux morts gisants en bord de route, en voilà ci-dessous le bilan pour les seuls départements de Haute-Garonne (31), Lot (46), Tarn (81) et Tarn-et-Garonne (82). Les observations ont été rapportées sur la base de saisie en ligne de données naturaliste [Faune France \(= Faune Nord Midi-Pyrénées\)](#).

- ▶ Mammifères : 62 spécimens de 14 espèces différentes,
 - 4 Blaireaux,
 - 10 Chevreuils,
 - 3 Ecureuils roux,
 - 1 Fouine,
 - 8 Hérissons,
 - 4 Lapins de garenne,
 - 6 Lièvres,
 - 2 Martres/Fouines,
 - 7 Martres,
 - 2 Mulots indéterminés,
 - 3 Ragondins,
 - 2 Rats surmulots,
 - 9 Renards
 - 1 Vison d'Amérique !



Martre des pins



Renard roux



Blaireau d'Europe

► Oiseaux : 83 spécimens appartenant à 31 espèces différentes,

- 2 Bruants zizis
- 1 Buse variable
- 1 Colvert
- 1 Chevalier guignette
- 1 Chevêche d'Athéna
- 1 Chouette hulotte
- 2 Corneilles noires
- 6 Effraies des clochers
- 1 Epervier d'Europe
- 1 Etourneau sansonnet
- 1 Faisan de Colchide
- 3 Fauvettes à tête noire
- 8 Geais des Chênes
- 2 Gobemouches noirs
- 3 Grives musiciennes
- 1 Hypolaïs polyglotte
- 23 Merles noirs
- 1 Mésange à longue queue
- 4 Moineaux domestiques
- 2 passereaux indéterminés
- 1 perdrix rouge
- 1 Petit-duc Scops
- 1 Pic vert
- 1 Pigeon biset domestique
- 6 Pigeons ramiers
- 1 Pinson des arbres
- 1 Rollier d'Europe
- 2 Rossignols philomèles
- 3 Rougegorges familiers
- 1 Rougequeue à front blanc
- 2 Tourterelles turques



Chevalier guignette



Epervier d'Europe



Merle noir

► Reptiles & Amphibiens : 12 spécimens appartenant à 4 ou 5 espèces :

- 5 Couleuvres vertes et jaunes
- 1 couleuvre indéterminée
- 1 Lézard à deux raies
- 2 Orvets fragiles
- 3 Crapauds épineux.

Au total, **157 animaux morts** ont été dénombrés et saisis dans la base de données naturalistes pour un seul adhérent et, surtout, **pour « seulement » 20 000 km** de parcours routier !

A ce chiffre déjà conséquent il faut ajouter tous les animaux dont l'identification n'a pas été possible car trop abîmés (« galettes routières ») mais aussi :

- les cadavres consommés par des charognards qui « disparaissent » avant d'être vus,

- les petits passereaux et les chauves-souris percutés par des véhicules mais non visibles par un conducteur car projetés dans les fossés ou sur les bas-côtés.
- éventuellement, combien de Cerfs, Chevreuils et Sangliers sont – légalement – enlevés et récupérés par l'automobiliste qui les a percutés (voir ci-dessous Article L. 424-9 du Code de l'Environnement) ?

Sachant que la France dispose d'un million de kilomètres de routes et autoroutes, ces quelques chiffres font réfléchir à la quantité d'animaux sauvages qui chaque année sont tués par le trafic routier.

Quand les conditions de sécurité sont réunies pour se garer sans risque, enlever les cadavres - avec des gants - permet de vérifier que les oiseaux ne sont pas bagués, d'éviter qu'un Milan noir ou un Renard opportuniste ne soit à son tour victime d'un suraccident en venant consommer cet animal mort. Cela permet aussi d'être sûr de l'espèce : la distinction Martre / Fouine, par exemple, n'étant pas toujours évidente.

Enfin, une fois enlevé et jeté dans un champ proche, un animal mort ne peut être comptabilisé plusieurs fois par des observateurs qui se succèderaient sur la même route.

Une observation peut aussi apporter un éclairage sur certaines situations particulières tel ce Loup gris trouvé mort il y a quelques années au bord d'une petite route aveyronnaise. Si la collision routière ne faisait aucun doute, l'autopsie du cadavre révélera la présence de poison dans l'estomac de ce canidé sauvage. Il est fort probable que cet animal ait été percuté car rendu moins vigilant ou moins alerte à cause du poison ingéré ...

Une donnée isolée de collision n'a que peu d'intérêt. Par contre, l'exploitation des milliers de données « collisions » par des biostatisticiens peut renseigner sur les périodes critiques, identifier les zones dangereuses où des aménagements peuvent être proposés, repérer les espèces plutôt en expansion ou au contraire celles qui se raréfient, établir des calendriers de périodes « à risque » ...

En conclusion il me semble que le recensement plus systématique des mortalités routières de la faune sauvage et l'analyse de ces données seraient utiles à la Connaissance, en quelque sorte les animaux seraient moins morts pour rien ...

() Article L. 424-9 du Code de l'Environnement : Le grand gibier tué accidentellement et en tout temps à la suite d'une collision avec un véhicule automobile peut être transporté sous réserve que le conducteur en ait préalablement prévenu les services de la gendarmerie nationale ou de la police nationale. Toute cession de ce gibier est interdite.*

Jean-Christophe Boisguérin, janvier 2020

(Merci à Daniel L. pour sa relecture et ses amendements)

